

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent quarante-sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 16 septembre 2020, à 15 h 15

*Président(e)* : M. Yury Ambrazevich..... (Biélorus)



**Le Président** (*parle en russe*) : Je déclare ouverte la 1546<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer personnellement, au nom de la Mission du Bélarus et de notre Gouvernement, de notre entière coopération et de notre volonté de nous acquitter pleinement du mandat du Président. J'espère qu'avec votre aide, nous pourrons mener à bien l'objectif premier de la séance d'aujourd'hui, à savoir l'adoption du rapport sur les activités menées par la Conférence en 2020. Ce fut une session singulière du fait de la situation sanitaire mondiale. Je nourris l'espoir que cette séance de la session de 2020 soit fructueuse et concluante.

Le projet de rapport, que vous avez tous reçu, a été distribué sous la cote CD/WP.629/Rev.4. Une séance plénière, plusieurs cycles de consultations informelles avec les États membres et de nombreuses négociations et consultations bilatérales ont été consacrés à l'examen de ce document. Je pense qu'il serait judicieux d'entamer cette séance plénière en donnant la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer en termes généraux au sujet du rapport et du processus préalable à son adoption. Nous passerons ensuite immédiatement à l'examen du document paragraphe par paragraphe. Je me réserve le droit, si nécessaire et dans le plein respect du Règlement intérieur, de suspendre notre séance officielle avec la possibilité de poursuivre des consultations informelles si cela s'impose.

Le secrétariat m'a informé qu'au besoin, nous pouvons disposer de la salle XXVII pour poursuivre les consultations informelles, y compris avec nos collègues qui participent à distance, puis revenir dans la présente salle pour rendre compte des accords conclus. J'espère que vous souscrirez à cette approche.

Je suis confiant que nous parviendrons à un consensus aujourd'hui ; je voudrais à présent poursuivre en donnant la parole au Représentant de la Fédération de Russie pour commencer. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Président. S'agissant de la préparation du rapport, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la présidence bélarussienne et au secrétariat de la Conférence du désarmement dont l'excellent travail nous a permis de nous accorder sur un projet de rapport. Trouver un libellé qui soit acceptable par tous, y compris sur des sujets très sensibles, n'a pas été chose aisée. Des efforts herculéens ont été déployés afin d'intégrer les vues de tous les États membres de la Conférence. L'actuel Président de la Conférence y a joué un rôle actif en organisant de nombreuses consultations informelles pour tenter de parvenir à des compromis mutuellement acceptables en termes de libellé. La Fédération de Russie est prête à faire preuve de souplesse et à soutenir la version finale du projet de rapport. Nous invitons toutes les délégations à faire de même.

Je voudrais aborder un autre point important. Comme nous l'avons déjà dit, si les fondateurs de la Conférence ont mis en place le mécanisme qui permet à des observateurs de participer pleinement à ses travaux de fond, c'est dans un but précis. Ils l'ont fait pour que cette instance ne puisse pas être taxée d'exclusivité et d'exceptionnalisme. La position russe à ce sujet est très claire. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies a le droit de prendre part aux travaux de notre instance à titre d'observateur. Nous voyons dans cette prérogative, qui témoigne d'un authentique multilatéralisme, une nouvelle manifestation des fondements démocratiques sur lesquels repose l'ensemble du système des Nations Unies. Les tentatives visant à limiter l'exercice de ce droit ont une incidence négative sur la disposition des délégations à résoudre les questions de fond essentielles au bon fonctionnement de la Conférence.

Nous partons du principe que, conformément à l'accord conclu par les délégations, le rapport de la session en cours de la Conférence doit se limiter à une description factuelle et refléter avec précision la substance de nos travaux. Un certain nombre de propositions formulées dans le cadre des discussions informelles relatives au paragraphe 11 du projet pourraient très bien être appliquées à la recherche d'un compromis. Ce faisant, les États parties pourraient démontrer leur volonté de parvenir à un consensus et lutter contre la politisation de la Conférence, qui ne fait que nuire à ses travaux de fond.

J'ai été prié de prononcer la déclaration suivante au nom de la Fédération de Russie ; elle concerne les observations que le Ministère ukrainien des affaires étrangères a formulées le 12 août, et qui ont été distribuées en tant que document officiel de la Conférence sous la cote CD/2190 :

« Les manœuvres militaires effectuées par la flotte de la Fédération de Russie sur son territoire relèvent exclusivement d'une prérogative nationale.

La République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol sont des sujets à part entière de la Fédération de Russie. Cela ne se discute pas. Elles ont été rattachées à notre pays conformément à la volonté de leur peuple multiethnique et aux normes du droit international. Cette décision est pleinement conforme à l'Article premier de la Charte des Nations Unies, qui proclame le "respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes". Toute tentative de remettre en question l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie est absolument inadmissible. Le choix des habitants de la Crimée et de Sébastopol, qui se sont prononcés pour le rattachement à la Russie, est pleinement légitime.

Nous demandons à nos partenaires de mettre fin aux tentatives de diabolisation des activités militaires menées par la Russie en mer Noire. Depuis l'époque du rattachement de la Crimée à l'Ukraine, la qualité de notre présence militaire dans la région est restée inchangée. Bien entendu, nous procédons à la modernisation des forces et des moyens, compte tenu de ce que les infrastructures de l'OTAN se rapprochent des frontières de la Russie. Mais nos efforts sont absolument proportionnés aux besoins réels de renforcement de la défense et de la sécurité. En outre, la Russie accorde une importance particulière aux mesures de confiance dans la région et fait preuve d'une transparence maximale lors de ses manœuvres, invitant à ces exercices des observateurs militaires étrangers. Il revient à nos partenaires de faire usage ou non de ce droit.

Le commentaire politisé du Ministère ukrainien des affaires étrangères en date du 12 août relatif aux prétendues "mesures délibérément prises pour attiser les tensions" en mer Noire s'inscrit dans le contexte d'une réelle relance des activités militaires de ce pays dans la région. Ainsi, Kiev effectue des manœuvres dans le cadre de scénarios agressifs, invitant les forces des États membres de l'OTAN, et modernise activement ses infrastructures militaires, augmente son potentiel militaire et expérimente de nouveaux systèmes d'armes. De plus, Kiev ne cache pas que ces systèmes sont destinés à la lutte contre la Russie.

Cette activité militaire de la partie ukrainienne bénéficiant d'un soutien extérieur est nettement déstabilisante et témoigne d'un mépris à l'égard des obligations qui découlent des documents politico-militaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons évoqué dans le cadre de l'Organisation les multiples preuves de violation par Kiev des dispositions du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et le Document de Vienne 2011 concernant les mesures de la confiance et de sécurité.

La Russie plaide en faveur de la paix et de la stabilité dans la région de la mer Noire. Nous estimons que les pays riverains disposent de tout le nécessaire pour résoudre de manière autonome les questions de sécurité générale en s'appuyant sur les mécanismes de coopération existants. Nous demandons à tous les États riverains de la mer Noire de reprendre une coopération sans réserve dans le cadre du Groupe de coopération navale de la mer Noire, de l'opération "Black Sea Harmony" et du document concernant les mesures de confiance et de sécurité en mer Noire.

Au lieu de fomenter des intrigues politiques, Kiev devrait se concentrer sur le respect de ses propres obligations découlant de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, cesser immédiatement l'opération punitive dirigée contre la population pacifique du Donbass, déposer les armes dans les lieux prévus à cet effet, désarmer tous les groupes illégaux et faire en sorte que le matériel militaire étranger et les mercenaires quittent le territoire ukrainien. Il faut mettre fin au plus vite au blocus socioéconomique inhumain et au blocus des transports dans la région et accorder à celle-ci un statut particulier et à ses habitants l'amnistie, conformément

aux accords de Minsk. Sans un règlement des questions politiques, une résolution globale de la crise en Ukraine est impossible. Nous attirons l'attention sur la responsabilité directe de Kiev quant à la mise en œuvre de tous les aspects du "paquet de mesures" de Minsk et des décisions du sommet de Paris au format Normandie du 9 décembre 2019 » – Fin de la déclaration.

Je souhaiterais que le secrétariat publie cette déclaration en tant que document officiel de la Conférence et que le projet de rapport final y fasse référence. Nous lui avons soumis une demande à cet effet.

Enfin, je voudrais répondre à la déclaration que la délégation du Bélarus a formulée à la dernière séance plénière, lorsqu'elle a présenté le projet de résolution de l'Assemblée générale intitulé « Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ». Nous avons étudié le projet. Il semble équilibré. Les modifications apportées sont d'ordre purement rédactionnel et sont sans incidence sur le fond. Dans le droit fil de la position que nous avons adoptée concernant les résolutions précédentes, la Fédération de Russie soutiendra le projet actuel à la soixante-quinzième session de la Première Commission de l'Assemblée générale et en sera l'un des coauteurs.

**Le Président** (*parle en russe*): Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, d'appuyer les efforts de la présidence biélorusse et de l'ensemble des membres de cette instance dans le cadre de l'élaboration du rapport de la Conférence du désarmement. J'espère que ces efforts porteront leurs fruits jusqu'au bout.

Vous avez demandé l'inclusion d'un document dans le rapport ; à ce sujet, nous comptons sur tous les membres de la Conférence pour transmettre au secrétariat tout document qu'ils entendent soumettre à titre de contribution au rapport, idéalement avant son adoption. À défaut, nous vous saurions gré de manifester toute intention à cet égard, afin que le secrétariat puisse informer les pays concernés et leur donner suffisamment de temps pour répondre.

Je remercie également la Fédération de Russie – je m'exprime à titre national – d'avoir soutenu l'initiative de mon pays en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale relative à l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive.

Poursuivons notre discussion, en nous concentrant si possible sur notre rapport dans son ensemble. Je vois que l'Ambassadeur Wood, de la délégation des États-Unis d'Amérique, demande la parole. Il se joindra à nous par liaison vidéo.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je salue la compétence de votre présidence, la dernière de la session de 2020, dans la conduite des travaux de cette instance. J'applaudis en particulier les efforts déployés par votre délégation pour rédiger notre rapport final et l'établir sous sa forme définitive. Les États-Unis ont fait preuve de beaucoup de souplesse au cours des négociations, et nous continuerons de collaborer avec vous-même et avec les autres délégations en vue de l'adoption d'un rapport final.

La Conférence du désarmement et sa session de 2020 ont incontestablement été perturbées par la pandémie de COVID-19, comme l'ont été tous les autres organes multilatéraux et, d'ailleurs, tous les lieux de travail, partout dans le monde. Pour les États-Unis, la solution des réunions virtuelles et hybrides s'est révélée efficace dans ces circonstances sans précédent.

Ma délégation et moi-même tenons à remercier le Président de la Conférence du désarmement, le secrétariat et les équipes de l'Office des Nations Unies à Genève responsables des technologies de l'information et de la mise à disposition des installations, qui ont fait de notre sécurité leur priorité et ont fourni des efforts remarquables pour que nous puissions continuer de nous réunir. Nous remercions également tous nos collègues de leur souplesse et de leur détermination à poursuivre le travail dans ces circonstances extraordinaires.

Ne nous berçons cependant pas d'illusions : si la Conférence n'a pas accompli de progrès tangibles en 2020, ce n'est pas à cause de la COVID-19. La pandémie a peut-être retardé les débats, mais elle n'est pas à l'origine de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis près de trente ans.

Sous la présidence de l'Australie, l'Ambassadrice Mansfield a mené une enquête sur l'avenir de la Conférence – sur sa nature, et sur sa mission. Elle a présenté plusieurs conclusions révélatrices, qui ont clairement montré que la Conférence traversait une profonde crise d'identité. Nous ne parvenons pas à nous entendre sur des questions aussi fondamentales que le mandat de la Conférence et ce que la Conférence devrait accomplir et de quelle manière.

Les États-Unis ont dit clairement, dès le début de cette session, que nous devons procéder à un examen des méthodes de travail de la Conférence si nous voulions avoir le moindre espoir de progresser. Si nous insistons sur cet examen, ce n'est pas pour faire de l'obstruction ou détourner l'attention du mandat de la Conférence. C'est justement pour tenter de recentrer la discussion sur ce mandat. Il est normal que des organes tels que celui-ci examinent périodiquement leurs procédures internes.

Une multitude de questions pourraient être abordées, dont la durée de la présidence de la Conférence, les éventuels critères à remplir pour exercer la présidence, la composition de la Conférence et la nécessité de procéder à une évaluation sincère des principaux points de l'ordre du jour des sessions. À ce stade, les États-Unis ne préconisent pas de modifications majeures de la structure organisationnelle de la Conférence, mais plaident en faveur d'un débat, sachant que certains ajustements pourraient améliorer l'efficacité des travaux.

Nous pensons également que cet examen devrait être l'occasion d'une discussion honnête sur l'idée fâcheuse et erronée selon laquelle tout programme de travail doit être complet et équilibré. Il devrait être clair qu'une instance qui n'a rien négocié depuis des décennies serait bien en peine de négocier sur plusieurs questions à la fois. Et n'ayons pas peur des mots : c'est la volonté de lier les avancées sur une question à des avancées sur d'autres questions qui est à l'origine du blocage, en 1999, des négociations sur l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de l'impasse dans laquelle cette instance se trouve depuis lors.

Avant que la pandémie de COVID-19 ne frappe Genève, de nombreuses délégations s'étaient déclarées favorables à ce que la Conférence réfléchisse aux possibilités d'amélioration de ses méthodes de travail et à sa composition. Ces questions n'ont pas disparu, et nous ne devrions pas répugner à les aborder.

La Conférence n'a pas atteint de consensus sur de nouvelles initiatives dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Il est donc d'autant plus important que les pays représentés dans cette salle mettent pleinement en œuvre les accords auxquels ils sont parties, notamment la Convention sur les armes chimiques. À une époque où la situation sur le plan de la sécurité rend difficile la négociation de nouveaux accords, il est extrêmement préoccupant de constater que certains pays n'honorent pas les obligations auxquelles ils ont déjà souscrit. La Syrie a employé des armes chimiques à plusieurs reprises. La Russie a utilisé une arme chimique contre deux personnes sur le territoire d'un autre État partie à la Convention sur les armes chimiques. Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté l'empoisonnement confirmé d'Alexeï Navalny. Nous avons confiance dans les analyses chimiques des trois laboratoires qui ont démontré de manière indépendante que cet empoisonnement était dû à un agent neurotoxique du groupe Novitchok.

Nous réaffirmons que l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit est inacceptable et constitue une violation des normes et règles internationales. Compte tenu des obligations que lui impose la Convention sur les armes chimiques, nous demandons à la Russie de participer aux efforts que fait la communauté internationale pour enquêter sur cet acte odieux et répétons que les responsables de cette agression – ceux qui l'ont commise comme ceux qui l'ont ordonnée – doivent répondre de leurs actes. L'utilisation d'armes chimiques ne peut rester impunie. Il en va non seulement de la pérennité de ce régime en particulier, mais aussi, plus généralement, de l'avenir de la maîtrise des armements.

**Le Président** (parle en russe) : Je vous remercie de votre déclaration, Monsieur l'Ambassadeur. Chers collègues, étant donné que nous devons nous atteler à mettre la dernière main au rapport, je vous invite à exercer votre droit de réponse une fois que cette tâche aura été menée à bien. Je suis sûr que nous en aurons le temps. Je donne maintenant la parole à la délégation allemande. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens également à vous remercier des efforts inlassables que vous avez déployés pour nous faire progresser dans notre quête d'un consensus sur le rapport final sur les travaux que la Conférence du désarmement a menés cette année. Il me semble que cette quête est enfin achevée ; j'espère donc que nous pourrions adopter le rapport dans le courant de l'après-midi.

Toutefois, si je prends la parole, c'est aussi pour évoquer l'utilisation récente en Fédération de Russie d'un agent employé dans les armes chimiques. L'empoisonnement d'Alexeï Navalny par un agent neurotoxique du groupe Novitchok constitue une grave violation de la Convention sur les armes chimiques. L'analyse des échantillons prélevés sur Alexeï Navalny, qui a été effectuée par un laboratoire spécialisé des forces armées allemandes, a prouvé de manière irréfutable que M. Navalny avait été empoisonné par un agent neurotoxique du groupe Novitchok.

Nous avons par conséquent immédiatement informé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) des résultats de l'analyse par une lettre adressée à son directeur général, l'Ambassadeur Arias. L'OIAC a également prélevé des échantillons sur M. Navalny et les fait actuellement analyser par des laboratoires appartenant à son réseau de laboratoires désignés.

Entre temps, nos partenaires français et suédois ont déjà procédé à des analyses dans leurs propres laboratoires spécialisés et ont confirmé de manière indépendante les résultats obtenus par l'Allemagne.

Le Gouvernement allemand a condamné avec la plus grande fermeté cette attaque contre M. Navalny. De nombreux autres États, ainsi que l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ont fait de même. Je tiens également à rappeler le communiqué de presse publié conjointement par les Ministres français et allemand des affaires étrangères le 4 septembre 2020, dans lequel ceux-ci ont réaffirmé que toute utilisation d'armes chimiques était inacceptable et contraire aux normes internationales, et ont appelé les autorités russes à garantir l'exercice des droits civils et politiques de la population russe.

Le Gouvernement allemand continue de demander à la Russie de révéler à la communauté internationale les circonstances de cette utilisation d'une arme chimique sur son territoire, qui constitue une grave violation du droit international. Les auteurs doivent répondre de leurs actes. Nous demandons à la Russie de collaborer en toute transparence avec l'OIAC.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais demander que cette déclaration soit consignée dans les documents officiels de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Veuillez transmettre le texte au secrétariat.

Chers collègues, avant de passer à l'examen du projet de rapport, deux délégations ont demandé la parole : la France, puis la Suède. Je compte sur votre compréhension et remercie toute délégation qui souhaiterait exercer son droit de réponse de bien vouloir le faire après que nous aurons terminé de travailler sur le rapport. Monsieur l'Ambassadeur de France, vous avez la parole.

**M. Hwang** (France) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. D'abord un mot rapide pour vous remercier pour la version révisée n° 4 de votre projet de rapport qui nous est soumis cet après-midi. Vous avez fait, Monsieur le Président, un travail absolument remarquable qui montre et qui confirme vos talents de négociateur et nous vous en remercions. Nous sommes prêts à nous rallier au consensus sur ce texte qui nous convient. Je dois dire que nous étions un peu surpris par la façon dont certains éléments de ce projet ont été négociés et par l'attitude de certaines délégations qui, sous prétexte de rallier le

consensus, tordent les réalités et, comme l'ont dit certains orateurs avant moi, politisent cette enceinte.

J'en viens maintenant à un autre point de ma déclaration. Mon collègue allemand a mentionné à l'instant le communiqué conjoint des Ministres des affaires étrangères de la France et de l'Allemagne. Je voudrais en rappeler brièvement le contenu. Il s'agissait d'un communiqué qui date du 4 septembre 2020 au sujet de l'empoisonnement au moyen d'un agent chimique de M. Alexeï Navalny, personnalité de l'opposition russe, actuellement soigné en Allemagne. Nos ministres ont partagé une profonde consternation sur cette attaque conduite contre M. Navalny, qui constitue une atteinte très grave aux principes élémentaires de démocratie et de pluralisme politique. Ils ont constaté que cette atteinte à l'intégrité physique d'une personnalité de l'opposition russe n'est malheureusement pas un acte isolé. Ils ont exprimé, dans ce contexte, leur attente que les autorités russes puissent garantir les conditions d'expression des droits civils et politiques fondamentaux de la population russe. Ils ont réitéré et réaffirmé que l'utilisation d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toute circonstance, est inacceptable et contrevient aux normes internationales contre l'utilisation de ces armes. Cette nouvelle occurrence de recours à un agent neurotoxique appartenant à la famille des Novitchok est profondément choquante. Les deux ministres ont réaffirmé leur plein soutien à la norme d'interdiction totale de l'usage d'armes chimiques qui fonde la Convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques qui a été négociée dans cette enceinte même et qui fait obligation aux États parties d'assurer sa mise en œuvre pleine et entière sur leur territoire national.

Il est dans un premier temps essentiel et urgent que la Russie, sur le territoire de laquelle cette nouvelle violation du droit international a eu lieu, fasse toute la lumière sur le déroulement des faits et les responsabilités derrière cette tentative d'assassinat d'un membre de l'opposition politique russe au moyen d'un agent neurotoxique de qualité militaire appartenant à une famille d'agents développés par la Russie. Les responsables de cet acte odieux doivent être identifiés et traduits en justice. Nos deux ministres ont rappelé leur engagement au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques (PICIAC) et ils travailleront à des initiatives conjointes dans ce cadre.

Je souhaite que cette déclaration soit portée au compte rendu de notre séance.

**Le Président** (*parle en russe*) : Veuillez transmettre votre déclaration écrite au secrétariat sous forme électronique. Chers collègues, depuis que je vous ai informé qu'il y avait deux demandes de parole, d'autres orateurs se sont ajoutés à la liste. Après que la Représentante de la Suède aura pris la parole, nous entendrons le Royaume-Uni, puis la République islamique d'Iran.

**M<sup>me</sup> Lindegren** (Suède) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous voudrions vous remercier pour le travail acharné que vous avez consacré au rapport de la Conférence du désarmement – lequel, nous l'espérons, pourra être adopté par consensus dans le courant de l'après-midi.

La Suède estime que la Conférence du désarmement est au cœur des mécanismes de désarmement. Toutefois, pour conserver toute sa pertinence, elle doit progresser sur le fond. Qu'il me soit maintenant permis d'aborder une autre question.

L'Agence suédoise de recherche de défense, FOI, a reçu des autorités allemandes une demande bilatérale tendant à ce qu'elle procède à une analyse indépendante des échantillons recueillis sur la personne d'Alexeï Navalny, opposant politique russe empoisonné.

L'analyse que FOI a faite de ces échantillons – à l'instar de celle réalisée par les autorités françaises – confirme les résultats publiés par les autorités allemandes, à savoir que M. Navalny a été empoisonné par l'agent neurotoxique Novitchok. L'Allemagne a demandé à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qu'elle lui prête une assistance sur le plan technique. La Suède a toute confiance dans le traitement que les autorités allemandes ont réservé à cette affaire.

L'utilisation d'agents neurotoxiques constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques. C'est donc une violation du droit international. Il est de la plus haute importance que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

Nous attendons de la Russie qu'elle ouvre aussitôt que possible une enquête crédible et qu'elle coopère totalement et en toute transparence à l'enquête qui va être lancée bientôt par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Je souhaiterais que cette déclaration soit consignée dans les documents officiels de la Conférence.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la Suède. Comme je l'ai dit précédemment, je vous invite à transmettre votre déclaration écrite au secrétariat dès que possible. Monsieur l'Ambassadeur du Royaume-Uni, vous avez la parole.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi de commencer par vous remercier, vous et votre équipe, pour le travail que vous avez accompli afin de nous permettre d'adopter notre rapport par consensus dans le courant de l'après-midi.

On l'a déjà dit, la tâche a été plus ardue que ce à quoi beaucoup d'entre nous s'attendaient, mais grâce à votre compétence et à votre persévérance, nous sommes prêts de voir nos efforts aboutir. Je confirme que le Royaume-Uni est prêt à se joindre à un consensus sur le projet que vous avez distribué en début d'après-midi.

Ces trois dernières semaines, le Royaume-Uni a lui aussi suivi l'affaire Alexeï Navalny avec une vive préoccupation. Nous avons maintenant reçu la confirmation du Gouvernement allemand et, comme nous l'avons entendu cet après-midi, des autorités françaises et suédoises, que M. Navalny a été victime d'une agression perpétrée au moyen d'une arme chimique du groupe Novichok, un type d'agent neurotoxique dont le Royaume-Uni a déjà subi les effets dévastateurs. Cette nouvelle utilisation d'une arme chimique interdite est déplorable.

C'est la Conférence du désarmement qui a négocié la Convention sur les armes chimiques ; cette nouvelle infraction à l'interdiction chèrement acquise de ces armes épouvantables devrait donc lui causer de vives préoccupations. Un tel recours à une arme chimique, quel qu'en soit le lieu, engage la responsabilité internationale de la Fédération de Russie en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques. Toute utilisation d'armes chimiques par un État partie à la Convention sur les armes chimiques constitue une violation manifeste des obligations internationales qu'il a librement contractées.

Il est indispensable que le Gouvernement russe réponde de cet acte et dise la vérité sur ce qui est arrivé à M. Navalny. Justice doit être faite, et les auteurs de cette agression doivent être tenus de rendre des comptes.

Nous collaborerons étroitement avec l'Allemagne, nos alliés et nos partenaires internationaux, afin d'établir le principe de responsabilité et de démontrer que toute utilisation d'armes chimiques interdites, où que ce soit dans le monde, a des conséquences.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le Royaume-Uni. Je donne la parole à la délégation de la République islamique d'Iran.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation vous remercie de tous les efforts que vous avez déployés pour mener nos consultations collectives visant à finaliser le projet de rapport de la Conférence du désarmement, et apprécie particulièrement la version révisée n° 4 qui nous a été soumise cet après-midi même.

Nous réaffirmons le rôle et le mandat de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation consacrée au désarmement, et engageons vivement tous les membres de la Conférence qui attachent de l'importance à l'état de droit, à l'ordre fondé sur le droit international et au multilatéralisme à faire preuve de volonté politique pour faciliter l'exécution du mandat de la Conférence et faire en sorte qu'un programme de travail complet, équilibré et inclusif soit adopté à la session de l'an prochain sur les quatre questions fondamentales, conformément au Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement.

Alors que nous approchons de la fin de la session de 2020 de la Conférence du désarmement, nous regrettons que la Conférence ait à nouveau échoué à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve de longue date faute de volonté politique et de sens des responsabilités de la part de certains protagonistes dotés d'armes nucléaires. La persistance de la domination de l'unilatéralisme radical dans la politique étrangère des États-Unis a eu des effets préjudiciables sur nombre d'institutions multilatérales, au nombre desquels la Conférence du désarmement. Aucun État qui attache de l'importance au droit international, à l'état de droit au niveau international et à la paix et à la sécurité internationales ne peut rester indifférent à une telle démarche destructrice et malveillante.

L'obsession du régime américain pour la destruction des institutions multilatérales et le discrédit de l'Organisation des Nations Unies s'est tout récemment manifestée par sa tentative malavisée de saper unilatéralement la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Les États-Unis ont tout d'abord tenté de contraindre le Conseil de sécurité à se défaire de certaines parties de cette résolution, espérant ainsi que cela déboucherait sur l'anéantissement du Plan d'action global commun. Cette tentative a échoué grâce à la reconnaissance générale, par les membres du Conseil, du défaut total de fondement de la démarche des États-Unis et du fait qu'elle était absolument injustifiée, juridiquement sans valeur et lourde de graves conséquences pour la crédibilité et le fonctionnement du Conseil de sécurité.

Et voilà que les États-Unis font une nouvelle tentative malveillante d'intimidation de la communauté internationale tout entière en détournant les dispositions du Plan d'action global conjoint, auquel ils ont illégalement renoncé en mai 2018 pour lui porter un dernier coup fatal. La majorité écrasante des membres du Conseil de sécurité ont réagi avec responsabilité et sagesse. Nous espérons que tous ont conscience de la responsabilité historique qui est la leur de toujours défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes élémentaires du droit et de la justice contre les vils desseins de ceux qui depuis longtemps cherchent à écraser les fondamentaux sur lesquels reposent le multilatéralisme et l'état de droit.

Notre position sur le projet de rapport de la Conférence est limpide, et nous espérons que le rapport final sera adopté dans le courant de l'après-midi. Nous continuons de penser que la meilleure façon de procéder, s'agissant du paragraphe 4, consiste à mentionner les noms des membres de la Conférence du désarmement qui ont exercé la présidence des parties de la session de 2020. Nous ne sommes pas opposés au paragraphe 5 tel qu'il est proposé, mais il est très étrange qu'après presque quarante ans d'activités, la Conférence du désarmement ne soit pas autorisée à citer le nom de ses Présidents.

Il est vraiment regrettable que la Conférence se laisse manœuvrer par une seule délégation, qui s'oppose à ce que les noms des six Présidents de la session soient mentionnés au paragraphe 4 tout en acceptant qu'ils le soient à d'autres paragraphes. Je voudrais également dire que, si les Présidents de la session de 2020 se sont entendus sur le fait de ne pas voir leur nom mentionné au paragraphe 4, cela ne saurait constituer un précédent pour les sessions ultérieures. Nous estimons que le paragraphe 5 n'a pas vocation à remplacer le paragraphe 4.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la République islamique d'Iran. La délégation de la Fédération de Russie demande la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Président. Dans cette enceinte, plusieurs de nos collègues (des États-Unis d'Amérique et de plusieurs pays d'Europe occidentale) se sont exprimés au sujet de l'empoisonnement présumé de la figure de l'opposition Alexeï Navalny par arme chimique sur le territoire de la Fédération de Russie. La Russie a été invitée à mener une enquête, à prendre des mesures, à appliquer des sanctions, etc.

Je voudrais signaler aux auteurs de ces audacieuses déclarations que la Russie n'est pas moins attachée que leurs pays respectifs à la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et qu'elle est disposée à répondre favorablement à toute demande de coopération sur cette question. Cependant, qui dit coopération dit mise en commun de l'information.

Personne n'ignore que le service des procureurs de la Fédération de Russie s'est mis en contact avec les autorités allemandes et leur a offert sa coopération dans l'enquête sur l'incident allégué. L'Allemagne n'a pas donné suite à cette initiative. Est-ce censé attester de la volonté des autorités allemandes de coopérer avec la Russie ? J'en doute fort.

Au lieu de cela, la Russie est indûment appelée à « faire toute la lumière », pour me faire l'écho des propos du Représentant de la France, sur l'utilisation des armes chimiques. Faisons « toute la lumière », coopérons. Vous formulez des déclarations mutuelles et échangez des informations, mais personne ne veut coopérer avec la Russie sur cette question. Comment mener une enquête honnête et objective sans coopération ?

L'objectif de cette manœuvre ne fait aucun mystère : il s'agit ni plus ni moins d'incriminer la Russie. Il y a quelque temps, nos collègues britanniques ont commencé à parler de « forte probabilité », et ils s'obstinent dans leur discours. Il est tout simplement impossible de travailler sur un sujet aussi grave qu'une enquête sur l'utilisation possible d'armes chimiques dans ces conditions. Alors, si nos partenaires veulent vraiment « faire toute la lumière », comme l'a dit le Représentant de la France, sur l'utilisation des armes chimiques, travaillons main dans la main. La Russie a exprimé plus d'une fois sa volonté de coopérer. Pour l'instant, nos partenaires, en particulier l'Allemagne, n'ont pas réagi et n'ont manifesté aucune volonté de coopération.

Je répète une fois encore que la Russie n'est pas moins engagée que quiconque dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et qu'elle en respecte scrupuleusement les dispositions.

**Le Président** (*parle en russe*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. La délégation ukrainienne a la parole. La Représentante de la République arabe syrienne prendra ensuite la parole ; la délégation des États-Unis d'Amérique a par ailleurs demandé à exercer son droit de réponse.

**M. Klymenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation souhaite se réserver le droit de répondre à la déclaration formulée par la Fédération de Russie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie l'Ukraine. Je donne la parole à la Représentante de la République arabe syrienne.

**M<sup>me</sup> Mohammad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. La République arabe syrienne réfute catégoriquement l'accusation de recours à des armes chimiques formulée par le Représentant des États-Unis et se défend à nouveau de toute utilisation et de toute détention de telles armes depuis son adhésion à la Convention sur les armes chimiques en 2013.

La Syrie, qui a complètement abandonné son programme chimique sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, s'est engagée à respecter la Convention ; à cet égard, elle continue de coopérer et maintient le dialogue avec le Secrétariat technique de l'Organisation.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique. Monsieur l'Ambassadeur, qui vous exprimez à distance, vous avez la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser de prendre la parole, mais il me faut exercer mon droit de réponse pour réagir aux remarques formulées par le Représentant de l'Iran.

Pour commencer, l'Iran, comme nous le savons tous, est le premier État au monde à soutenir le terrorisme et les prises d'otages. Il n'est pas en position de porter la moindre accusation contre les États-Unis, quel qu'en soit le motif, au sein de la communauté internationale.

Vous connaissez le point de vue des États-Unis sur le Plan d'action global conjoint, mais permettez-moi d'être clair : les États-Unis feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher l'Iran de continuer à importer et exporter des armes et à faire régner la terreur à l'échelle mondiale. Nous y sommes déterminés. Nous voulons voir la paix régner au

Moyen-Orient. Le comportement de l'Iran, ses activités et son règne de la terreur font peser une chape de plomb sur les populations de cette région. Nous sommes donc fermement convaincus que l'embargo doit être maintenu. Les États-Unis sont déterminés à empêcher l'Iran de continuer à financer et à pratiquer le terrorisme, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi dans le reste du monde.

Pour réagir très brièvement à l'intervention de la Représentante de la Syrie, j'ajouterai qu'il est absurde que la Syrie continue de nier avoir à plusieurs reprises employé des armes chimiques contre son propre peuple. Son discours n'est absolument pas crédible, ce n'est pas sérieux, et la communauté internationale va insister pour que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

**Le Président** (parle en russe) : Je remercie les États-Unis d'Amérique. Chers collègues, je vous propose de vous donner l'occasion de prendre la parole dans l'exercice de votre droit de réponse avant de passer à l'examen du rapport. Les débats politiques pourront reprendre lorsque nous aurons fini de travailler sur le rapport. J'espère pouvoir compter sur votre compréhension. Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, vous avez la parole.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Avant de réagir à l'intervention de mon collègue russe, permettez-moi de demander quelques éclaircissements. Pour autant que je sache, le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement ne prévoit pas de droit de réponse comme c'est le cas à la Première Commission ; il autorise simplement les délégations à faire des déclarations. Dès lors, je ne vois pas comment il pourrait être limité à une seule intervention. Pourriez-vous juste clarifier ce point avant que je poursuive ?

**Le Président** (*parle en russe*) : Vous avez raison, et je n'ai pas dit que j'allais limiter ce droit. Mes propos ne s'appliquaient qu'à cette série de déclarations.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette précision. Je voudrais juste réagir très brièvement à la déclaration que vient de faire mon collègue russe.

L'affaire Navalny a débuté en Russie. M. Navalny, comme nous le savons tous, a perdu connaissance dans un avion russe. Il a été soigné dans un hôpital russe, et cette prise en charge a duré un certain temps. Dès lors, le personnel médical russe sait certainement tout ce qu'il y a à savoir sur ce qui est arrivé à M. Navalny avant d'embarquer et sur les raisons pour lesquelles il a perdu connaissance et a dû être hospitalisé. Il a ensuite été transféré en Allemagne à la demande de sa famille et soigné à l'hôpital universitaire de la Charité de Berlin.

Cette affaire ne concerne pas que l'Allemagne et la Fédération de Russie. Cette violation de la Convention sur les armes chimiques intéresse toute la communauté internationale. C'est pourquoi l'Allemagne en a appelé à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au titre de l'article 8 de la Convention sur les armes chimiques.

Pour terminer, je voudrais ajouter que, compte tenu de ce qui précède et conformément à son droit interne, l'Allemagne n'entrave en aucune façon l'enquête sur cette affaire. Nous attendons donc avec impatience les résultats des analyses des deux laboratoires désignés par l'OIAC.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite des remarques formulées par l'Ambassadeur des États-Unis. Voyons qui parle de terrorisme. Je me propose de relayer les propos de certains dirigeants américains pour nous éclairer. Je fais allusion à certaines déclarations d'Hillary Rodham Clinton, l'ancienne Secrétaire d'État, que je cite mot pour mot :

« Rappelons-nous ici que les gens que nous combattons aujourd'hui, nous les avons financés il y a vingt ans, et que nous l'avons fait parce que nous étions prisonniers de notre lutte avec l'Union soviétique. Et nous nous sommes mis au travail. L'idée

semble bonne. Allons-y. Allons recruter ces moudjahidin. Qu'ils viennent d'Arabie Saoudite et d'ailleurs, et qu'ils importent leur Islam wahhabite. ».

Je voudrais également me faire l'écho de certains propos du Président Donald Trump. Le 17 juillet 2016, Donald Trump a accusé Barack Obama et Hillary Clinton d'être les fondateurs de Daech.

Je voudrais profiter de cette occasion pour aborder un autre point. Nous vivons dans un monde où le Président du pays qui dispose des armes de destruction massive les plus perfectionnées parle fièrement d'assassiner des dirigeants de pays tiers et, de fait, a déjà commis un tel crime.

Le 14 septembre 2020, le Président des États-Unis d'Amérique a émis une allégation non fondée contre la République islamique d'Iran et a menacé de recourir à la force contre mon pays. Une telle déclaration provocatrice constitue une grave violation des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier du paragraphe 4 de l'Article 2 qui fait clairement interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Bien sûr, ce n'est pas la première fois que le Président des États-Unis menace de recourir à la force contre l'Iran. Après l'effroyable assassinat du général de division Qasem Soleimani, le Président des États-Unis a menacé en cinq occasions différentes de recourir à la force contre l'Iran. Nous avons sérieusement mis en garde contre tout nouvel aventurisme militaire contre l'Iran de la part des États-Unis, lesquels doivent assumer la pleine responsabilité des conséquences de tels actes.

La stratégie irresponsable et les pratiques illégales des États-Unis représentent une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Par conséquent, le Conseil de sécurité de l'ONU se doit d'exiger des États-Unis qu'ils mettent fin à leurs menaces et à leurs stratégies provocatrices et déstabilisantes et de tenir les autorités américaines responsables de leurs faits et actes illicites et très dangereux.

La République islamique d'Iran n'hésitera pas à exercer son droit naturel de légitime défense pour protéger sa population, défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale et garantir ses intérêts nationaux contre toute agression.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Je donne à nouveau la parole à la délégation allemande. Vous avez la parole.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je suis navré de prendre à nouveau la parole, mais je voudrais maintenant revenir plus en détail sur mes propos, s'agissant de l'allégation de mon collègue russe selon laquelle le Gouvernement allemand ne réagit pas à la demande de coopération et d'entraide judiciaire de la Fédération de Russie. C'est faux. Je m'explique.

La demande d'entraide judiciaire de la Russie est traitée par les autorités allemandes compétentes, et nous tenons la Russie informée en continu ; ainsi notre sous-secrétaire permanent et l'Ambassadeur de Russie à Berlin, Sergey Nechayev, se sont-ils rencontrés à ce sujet aujourd'hui même, le 16 septembre.

Nous ne voyons donc pas très bien pourquoi la Russie persiste à nous accuser d'essayer de gagner du temps ou de ne pas coopérer. Les autorités allemandes compétentes travaillent sur la demande russe d'assistance juridique, en stricte conformité avec la législation allemande - laquelle fait également obligation aux médecins de ne communiquer des informations relatives à l'état de santé de leur patient qu'avec l'autorisation expresse de ce dernier.

Comme vous pouvez le constater, la situation n'est pas simple, mais – je le répète pour la troisième fois – mon Gouvernement coopère pleinement avec la Fédération de Russie. J'insiste en outre sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une affaire bilatérale : l'incident et l'odieux emploi d'une arme chimique intéressent la communauté internationale et doivent être traités par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'organe compétent en matière de respect de la Convention sur les armes chimiques.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Je donne la parole au Représentant de l'Ukraine. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. Klymenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole pour réagir à certaines allégations que le Représentant de la Fédération de Russie a formulées au sujet de mon pays. Je tiens à être parfaitement clair. Vous n'êtes pas sans savoir que la Crimée, c'est l'Ukraine. À cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres de la Conférence du désarmement sur la résolution 68/262 du 27 mars 2014, dans laquelle l'Assemblée générale affirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, souligne que le référendum dit de Crimée du 16 mars 2014 n'a aucune validité, et demande à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification du statut de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol.

Je voudrais également vous rappeler les résolutions 73/194 et 74/17 de l'Assemblée générale, adoptées le 17 décembre 2018 et le 9 décembre 2019 respectivement, sur le problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov, et les résolutions 71/205, 72/190 et 73/263 sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine). Cette dernière, en particulier, appelle toutes les organisations internationales et institutions spécialisées des Nations Unies à employer, pour désigner la Crimée dans leurs communications, publications et documents officiels, y compris dans leurs documents relatifs aux données statistiques de la Fédération de Russie, la dénomination « la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) temporairement occupées par la Fédération de Russie », et engage tous les États et les autres organismes internationaux à faire de même.

Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de cesser d'agresser l'Ukraine et l'adjurons d'appliquer les résolutions susmentionnées et les autres documents relatifs à cette question adoptés par les Nations Unies.

Comme nous l'avons déjà dit, la Russie se livre à une militarisation progressive de la République autonome de Crimée, et ces actes pernicieux comprennent des manœuvres militaires de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie sur les territoires de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol temporairement occupées, ainsi que le transfert déstabilisant, par les Russes, de systèmes d'armes, en particulier d'aéronefs et de missiles à capacité nucléaire, d'autres armes, de munitions et de personnel militaire vers le territoire souverain de l'Ukraine.

En vertu de l'accord entre l'Ukraine et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sur tout le territoire ukrainien, il est interdit de déployer des armes nucléaires ou de détourner des matières et des installations nucléaires ukrainiennes à des fins militaires. L'Ukraine appelle par conséquent la communauté internationale à exhorter la Russie à s'abstenir de toute violation du statut de zone dénucléarisée de la partie concernée du territoire de l'Ukraine, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol.

Je voudrais également appeler l'attention sur la violation, par la Fédération de Russie, du Mémorandum de Budapest – un acte de mauvais augure pour la non-prolifération des armes dans le monde entier.

Enfin et surtout, la question de l'empoisonnement du chef de l'opposition russe Alexeï Navalny a été soulevée par de nombreuses délégations aujourd'hui et, au nom de ma délégation, je voudrais dire que ces récents événements prouvent une fois de plus que les autorités russes n'accordent aucune valeur à la vie, à la sécurité et à la dignité humaines.

L'Ukraine a toute confiance dans les résultats de l'analyse approfondie des échantillons biologiques d'Alexeï Navalny réalisée par le laboratoire des forces armées allemandes, ainsi que dans les analyses indépendantes menées par des laboratoires spécialisés en France et en Suède, qui ont confirmé sans équivoque l'empoisonnement consécutif à l'emploi d'un agent neurotoxique. Nous nous félicitons également de la participation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à l'enquête et attendons avec impatience les résultats des analyses que les laboratoires désignés par ses soins doivent nous fournir.

L'Ukraine réaffirme sa position : l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances, constitue une violation manifeste du droit international et doit être fermement condamnée. Les responsables d'une violation aussi flagrante de la Convention sur les armes chimiques doivent être punis. Étant donné qu'il est hautement probable que la Fédération de Russie soit impliquée dans l'empoisonnement d'Alexeï Navalny, l'Ukraine appelle la communauté internationale à continuer d'exercer sur la Russie des pressions coordonnées pour qu'elle cesse de menacer la sécurité mondiale et de violer le droit international en agressant ses propres citoyens et des États tiers.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. La délégation de la République arabe syrienne a la parole.

**M<sup>me</sup> Mohammad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste rappeler que les États-Unis d'Amérique ont notoirement eu recours à des armes de destruction massive, c'est un fait historique, et infligé des sanctions à des juges internationaux impliqués dans leurs affaires. Ils sont donc mal placés pour parler de responsabilité s'agissant de l'utilisation d'armes chimiques ou autres.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. La délégation saoudienne a la parole.

**M. Almadhi** (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais exercer mon droit de réponse suite à la déclaration du Représentant de l'Iran, qui a porté un certain nombre d'accusations contre le Royaume d'Arabie saoudite. Je tiens à souligner que la République islamique d'Iran est le dernier pays à pouvoir parler de paix dans la région. Pas plus tard que jeudi dernier, l'Arabie saoudite a intercepté un certain nombre de missiles lancés par le groupe houthiste soutenu par l'Iran. Voilà ce que fait l'Iran – il soutient toutes les milices dans la région du Moyen-Orient. L'Iran est l'État qui nourrit le plus le terrorisme dans la région.

L'Iran souffle le chaud et le froid. D'une part, il se dit préoccupé par la situation humanitaire dans le monde, et de l'autre, il soutient les milices terroristes dans la région, au Moyen-Orient en particulier. La milice houthiste et le Hezbollah, deux milices terroristes auxquelles l'Iran apporte son appui en armes et en espèces, en sont les exemples les plus flagrants. Le Représentant de l'Iran vient nous parler de paix, alors que nous voyons des milices perpétrer les pires violations du droit humanitaire.

Je m'en remets à la déclaration de l'Ambassadeur des États-Unis au sujet de l'Iran et de ses agissements dans la région. Il est indéniable que si l'embargo sur les armes imposé à l'Iran est levé et que le pays est en mesure d'acheter et d'exporter des armes, ce sera catastrophique pour la région du Moyen-Orient. J'appelle tous les États à prendre au sérieux le comportement hostile de l'Iran et à ne pas perdre de vue les intérêts généraux de la région.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Une fois de plus, je vous prie de m'excuser de prendre la parole, mais je dois réagir aux déclarations du Représentant de l'Iran. Je ferai abstraction, en gros, de la première partie de ses accusations, parce que nous les avons déjà entendues ici, ainsi qu'à New York, au cours des séances de la Première Commission. Je tiens en revanche à aborder la question de la Charte des Nations Unies. L'Iran s'érige en défenseur de la Charte, mais cela fait des années que les représentants du Gouvernement iranien appellent à la destruction de l'État d'Israël et souhaitent le voir rayé de la carte. Je voudrais juste dire que, selon moi, appeler à la destruction d'un autre État Membre des Nations Unies constitue bel et bien une violation flagrante de la Charte. Ainsi, les représentants de l'Iran ont beau nous parler de leur soutien au multilatéralisme et se dire épris de paix, les faits les contredisent.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas faire perdre à cette auguste instance un temps précieux en répondant à l'allégation absurde et hors de propos que notre collègue d'Arabie saoudite a réitérée,

d'autant plus qu'il a agi par procuration pour d'autres délégations. Je voudrais seulement dire, pour mémoire, que les États non membres qui ont la possibilité de prendre part à nos travaux en qualité d'observateurs devraient éviter de parasiter la Conférence du désarmement en formulant à l'encontre d'autres États des allégations sans fondement et hors de propos.

Je préfère profiter de cette occasion pour inviter notre collègue saoudien, dans le droit-fil de la philosophie et du mandat fondamental de la Conférence du désarmement, à adopter une approche ouverte et transparente en ce qui concerne le programme nucléaire de son pays et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'en garantir la nature pacifique. Nous appelons également une nouvelle fois l'AIEA à assumer sa responsabilité à cet égard. Nous conseillons par ailleurs aux autorités saoudiennes de renoncer à faire la guerre et de cesser de verser le sang de leurs innocents voisins yéménites.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne la parole au Représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Almadhi** (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je suis navré de prendre à nouveau la parole, mais il me faut réagir aux observations du Représentant de l'Iran. L'Arabie saoudite cultive de bonnes relations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Iran, en revanche, entretient des relations tendues non seulement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais aussi avec toutes les autres organisations, et avec le reste du monde. C'est la vérité, et nous ne devons pas perdre cela de vue. L'Arabie saoudite collabore étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, et des visites réciproques sont organisées. Les rapports de l'Agence ne contiennent jamais d'avis négatifs au sujet du Royaume d'Arabie saoudite, ce qui est loin d'être le cas pour l'Iran.

S'agissant du Yémen, nous signalons au Représentant de l'Iran que l'Arabie saoudite ne soutient aucune milice dans la région aux fins d'exercer son influence. L'Iran, au contraire, entretient une milice particulière pourvue d'armes iraniennes clandestines dans le but d'imposer son contrôle. Un certain nombre de pays amis et de forces de la coalition sont parvenus à intercepter des navires iraniens et à saisir des armes iraniennes clandestines destinées à anéantir le Yémen et ses enfants. La coalition soutient un Gouvernement légitime reconnu par l'Organisation des Nations Unies, et non une milice radicale qui appelle à la destruction de pays tiers et au meurtre de leurs populations, comme le Hezbollah au Liban, qui bénéficie de l'appui de l'Iran. C'est tout ce que j'avais à dire, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Je donne la parole à la délégation cubaine.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer l'excellent travail accompli par la présidence de la Conférence du désarmement et, surtout, vous remercier pour votre patience. Votre direction éclairée nous a permis, une fois de plus, de nous réunir en séance assez fréquemment malgré les prétextes grossiers que d'aucuns ont invoqués pour y faire obstacle.

Ma délégation espère que le rapport pourra être adopté aujourd'hui – et ce ne sera pas grâce à la prétendue souplesse de certaines parties, car là où règne l'irrationalité, il ne peut y avoir de flexibilité. Malheureusement, en pleine pandémie mondiale, nous avons consacré de nombreuses heures à des discussions intensives simplement parce que la politisation de nos travaux est désormais la règle plutôt que l'exception. Le débat qui nous occupe n'est guère différent : cette instance est instrumentalisée pour exprimer des opinions politiques et lancer des accusations sur tout et n'importe quoi dans une joute géopolitique qui tourne le dos à nos obligations en matière de désarmement et de non-prolifération et, surtout, au monde exempt d'armes nucléaires auquel nous aspirons.

Les problèmes que la Conférence rencontre n'ont rien à voir avec son mandat. La Conférence est dotée d'un mandat clair et unique en son genre de négociation d'instruments juridiquement contraignants – même si certains membres ignorent délibérément leurs obligations envers cette instance ou s'y soustraient. Cette mentalité nous détourne des questions de fond au profit d'affaires politiques qui ne relèvent pas de notre mandat et pourraient ou devraient être abordées au sein d'autres assemblées, ou de questions

accessoires ou procédurales dont aucune n'a pour but ultime de négocier des instruments juridiquement contraignants de désarmement et de non-prolifération – notre seul et unique mandat.

Si nous échouons à remplir notre mandat depuis plus de deux décennies, c'est à cause de la position politique sans équivoque adoptée par ceux de nos membres qui ne veulent négocier que les instruments qui servent leurs intérêts nationaux étriqués, sans égard pour les intérêts des autres parties. Cela fait une heure et demie que la séance a débuté. On pourrait parler de dialogue de sourds – que les personnes ayant cette incapacité physique veuillent bien me pardonner : leur aptitude au dialogue est sans aucun doute supérieure à celle que nous manifestons actuellement.

Si nos travaux stagnent, c'est parce que d'aucuns portent des œillères et font preuve d'un égoïsme que trahissent les arguments avancés contre la mention dans notre rapport des noms des Présidents de la Conférence, ou contre le multilatéralisme – principe fondamental qui préside à nos séances. L'ignorance est la mère de l'obstination. Lorsque nous adopterons le rapport, Cuba exprimera avec clarté et transparence son point de vue sur le processus d'adoption qui nous a conduits ici aujourd'hui. En conclusion, Cuba réaffirme son attachement à la Conférence et espère que cette instance entamera bientôt des négociations sérieuses, extensives et exhaustives sur tous les points de l'ordre du jour, conformément à son mandat.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation cubaine. Je donne la parole à la délégation de la Fédération de Russie, puis au Représentant du Mexique. Chers collègues, une fois de plus, je vous invite à examiner le rapport. Nous ne pourrions probablement y venir qu'une fois que nous en aurons fini avec ces débats politiques. Merci beaucoup. La Fédération de Russie a la parole.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Président. Je serai bref. Ma délégation pourrait se montrer prolix et réagir avec méthode et dans le détail à tous les appels qui ont été lancés, à toutes les accusations infondées qui ont été émises, etc., et nous contraindre à nous éterniser ici, accaparés par une discussion politique de plus en plus pénible. Je voudrais appeler tous les États parties et toutes les délégations présentes dans l'hémicycle à passer au principal point de l'ordre du jour – l'approbation du rapport, en l'occurrence – et à renoncer aux débats politiques pour nous mettre au travail.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la Fédération de Russie. La délégation mexicaine a la parole.

**M. Martínez Ruiz** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, la délégation du Mexique apprécie sincèrement les efforts intenses que vous avez déployés durant votre présidence. Vous-même et votre équipe avez incontestablement accompli votre travail de manière responsable, engagée et transparente, en particulier en ce qui concerne la négociation du rapport. Nous souhaitons également saluer une nouvelle fois la coopération étroite et efficace qui s'est instaurée entre les six présidences de 2020 et formons l'espoir que celle-ci s'imposera à l'avenir comme une bonne pratique, ce qui profiterait grandement à la Conférence du désarmement.

Ma délégation est consciente des difficultés découlant de la pandémie de COVID-19 et de son incidence considérable sur les travaux de toutes les instances multilatérales, dont la Conférence. Néanmoins, même si nos efforts ont été endigués, nous constatons, comme en témoignent nos séances officielles et la négociation du rapport, que la Conférence manque toujours de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de deux décennies.

Les négociations informelles sur le rapport ont mis en évidence, s'il le fallait encore, la place excessive qu'occupent les questions de forme, ce qui montre combien nous sommes loin des véritables négociations auxquelles notre mandat nous engage et dont le climat actuel d'instabilité et d'affrontements géopolitiques souligne toute l'importance. Cette situation préoccupante trouve notamment à s'exprimer dans la longue mise au débat de questions que d'autres instances acceptent par principe, telles que la mention des noms des États qui ont assuré la présidence ou la reconnaissance de l'importance de la diplomatie multilatérale, qui est le fondement même de la Conférence du désarmement.

Enfin, ma délégation a toujours soutenu à la fois l'élargissement de la composition de la Conférence et le plein accès des observateurs à ses travaux. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement – document que toutes les délégations ont appuyé – reconnaît que la fin de la course aux armements et, en particulier, la tenue de négociations sur le désarmement, relèvent de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale et servent ses intérêts. Nous regrettons donc que des différends bilatéraux ou régionaux soient portés devant la Conférence, que cette instance de négociation soit politisée et que, dans la pratique, certains États Membres des Nations Unies soient exclus de la participation à ses travaux.

**Le Président** (*parle en russe*) : Monsieur le Représentant du Mexique, je vous remercie. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je voudrais donc passer à l'examen des questions qui n'ont pas encore été résolues par consensus dans le cadre de nos consultations informelles.

Le dernier projet dont dispose la présidence, la révision n° 4, vous a été distribué. J'espère que vous en disposez tous ; j'attire une nouvelle fois votre attention sur ce document, et j'invite toutes les parties intéressées à se pencher sur les paragraphes 4, 5, 8 et 11, qui doivent encore être approuvés. Eu égard à la nature des dernières discussions relatives aux paragraphes 4 et 5, qui ont été examinés conjointement, je voudrais vous donner l'occasion de commenter ces paragraphes séparément, en espérant que le libellé proposé emportera votre adhésion.

Je vous prie instamment de vous exprimer clairement : y a-t-il des objections et des propositions concrètes d'amendement ? J'espère vivement que ce libellé gagnera l'assentiment général. Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> McKernan** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le paragraphe 4, les États-Unis approuvent le libellé ; en ce qui concerne le paragraphe 5, nous attendons toujours des instructions.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique. Y a-t-il d'autres commentaires ? La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le paragraphe 4, notre position est claire : nous pensons qu'il convient d'y faire figurer les noms des six Présidents. Nous insistons sur le fait que nous ne sommes pas opposés au paragraphe 5 tel qu'il est proposé, mais pour mémoire, je dois dire qu'il est regrettable qu'après presque quarante ans d'existence la Conférence du désarmement ne soit pas autorisée à consigner les noms de ses Présidents dans le rapport ; qu'une délégation manipule cette auguste instance est regrettable. La logique qui sous-tend la position de cette délégation nous échappe : elle accepte l'inclusion des noms des Présidents dans certains autres paragraphes, mais s'oppose à ce qu'ils figurent au paragraphe 4. Si les Présidents de la session de 2020 se sont entendus sur le fait de ne pas voir leur nom mentionné au paragraphe 4, cela ne saurait constituer un précédent pour les sessions ultérieures. Nous estimons que le paragraphe 5 n'a pas vocation à remplacer le paragraphe 4.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation de la République islamique d'Iran. Je donne la parole à la délégation de l'Afrique du Sud.

**M. September** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à applaudir encore les efforts que vous avez déployés pour parvenir à un rapport de consensus. En ce qui concerne le paragraphe 4, nous ne sommes pas satisfaits, mais nous pouvons nous en accommoder. Ce n'est pas idéal, mais nous pouvons l'accepter pour autant que la proposition – cubaine, il me semble – relative au paragraphe 5 soit approuvée.

Nous voulons également profiter de cette occasion pour signaler que nous aimerions nous aussi voir figurer dans le rapport les noms de tous les Présidents, conformément à la pratique suivie les années précédentes. Nous estimons que c'est important parce que c'est factuel et que notre rapport a tout à gagner à mentionner les noms des Présidents au paragraphe 4.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole. La délégation des États-Unis d'Amérique signale qu'il lui faut plus de temps pour recevoir une réponse de sa capitale : je pense que nous devrions le lui accorder.

Je suggère donc de passer au paragraphe suivant, le paragraphe 8. Avez-vous des objections à l'adoption provisoire de la version distribuée aujourd'hui ? Aucune délégation ne semble souhaiter prendre la parole. Je propose de partir du principe que ce paragraphe est approuvé à titre provisoire en attendant son adoption formelle.

Je voudrais dès lors passer à la partie C de notre rapport, le paragraphe 11, dans la version distribuée par la Présidence : avez-vous des objections au libellé de ce paragraphe ? Il ne semble pas y avoir d'objection. Nous pouvons donc adopter provisoirement le paragraphe 11 tel que libellé dans la version que nous avons distribuée.

Il subsiste deux paragraphes non approuvés, les paragraphes 4 et 5. J'adresse à présent une question technique à la délégation des États-Unis d'Amérique : quand pensez-vous recevoir une réponse de votre capitale au sujet du paragraphe 5 ?

**M<sup>me</sup> McKernan** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser, Monsieur le Président : je ne suis pas en mesure de vous fournir un délai pour le moment, mais je vous le ferai connaître dès que possible.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. La délégation cubaine a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que Washington se situe dans le même fuseau horaire que La Havane et qu'on y est en plein dans les heures ouvrables, le plus pratique, selon moi, serait de suspendre la séance pendant cinq minutes afin de permettre à la délégation des États-Unis d'Amérique d'interroger le Département d'État ou la Maison-Blanche sur cette question très complexe et de prendre une décision en conséquence. Je dis cela parce que le paragraphe que vous venez de proposer n'a été rédigé que ce matin et que tous ici ont un certain nombre de questions importantes à traiter.

En outre, je pourrais arguer que, le rapport n'étant pas en espagnol, ma délégation ne peut pas l'adopter, mais le fait qu'il soit en anglais facilite les choses pour la délégation des États-Unis. C'est pourquoi il me semble nécessaire – cela relève du respect le plus élémentaire – qu'elle consulte sa capitale, avec son empressement caractéristique, et obtienne une réponse. Faute de réponse dans les cinq à dix minutes, je propose que nous adoptions le rapport *ad referendum*, et si les États-Unis ont d'autres problèmes, ils peuvent les soulever à New York. D'après moi, l'important est de régler cette question aujourd'hui même, car ceci est la dernière séance plénière à notre programme, et le rapport doit être adopté en séance plénière.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation cubaine. Je me base sur la réponse de ma collègue américaine et suggère que nous commencions l'adoption paragraphe par paragraphe de notre rapport, étant entendu que les paragraphes 4 et 5 seront examinés en dernier. Y a-t-il des objections à cette proposition ?

Il n'y a pas d'objections. Commençons par la table des matières. La délégation sud-africaine a demandé la parole.

**M. September** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Nous ne faisons pas objection ; nous voulions juste rappeler le principe selon lequel rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation de l'Afrique du Sud. C'est bien sûr l'un des principes directeurs régissant notre travail. La délégation cubaine a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole. Ma délégation ne ferait jamais obstacle aux méthodes que vous proposez, et juge suffisantes la proposition de la délégation sud-africaine et les précisions qu'elle y a apportées par la suite. En vérité, aucun paragraphe ne pourra être adopté à titre définitif tant que nous n'aurons pas adopté le rapport dans son ensemble. Nous avons fait preuve d'une grande souplesse sur plusieurs points.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Chers collègues, en partant du principe que rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu, examinons le projet de rapport paragraphe par paragraphe en laissant l'adoption des paragraphes 4 et 5 pour la fin, dans l'espoir que nous recevrons une réponse à ce sujet de la délégation concernée et que nous pourrions soit poursuivre nos travaux pour nous entendre sur un libellé, soit finaliser l'adoption du rapport.

Veillez commencer par consulter la table des matières de la page 1 du document distribué. Y a-t-il des commentaires ou des objections ? Il n'y en a pas. Permettez-moi d'utiliser le marteau pour marquer notre progression. Ensuite, bien entendu, nous nous laisserons guider par l'évolution de la situation dans l'hémicycle.

Introduction. Paragraphe 1. Y a-t-il des objections, des observations ou des commentaires ? Merci, il n'y en a pas.

Partie II, section A, paragraphe 2. Des objections ou des remarques ? Il n'y en a pas. Nous pouvons poursuivre.

Paragraphe 3. Le secrétariat remplira l'espace vacant en fonction des résultats de cette séance. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 6. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 7. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 8. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 9. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 10. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 11. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 12. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 13. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 14. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 15. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 16. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 17. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 18. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 19. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 20. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 21. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 22. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 23. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 24. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 25. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 26. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 27. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 28. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 29. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 30. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 31. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 32. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 33. Il n'y a ni ajouts ni objections.

Paragraphe 34. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 35. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 36. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 37. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 38. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 39. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 40. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 41. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 42. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 43. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 44. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 45. Il n'y a pas d'objections.

Paragraphe 46. Il n'y a pas d'objections.

Cuba, vous avez la parole au sujet du paragraphe 46.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite savoir si vous avez l'intention de revoir les annexes à ce stade. J'ai une question à laquelle vous-même ou le secrétariat pourriez peut-être répondre. Pourquoi la première annexe mentionnée dans le rapport s'intitule-t-elle « annexe II » ? Les paragraphes 1, 2 ou 3 ne font pas mention de l'annexe I. J'ignore s'il s'agit d'un problème de numérotation, mais je pense qu'il serait opportun de régler cette question.

Un autre point, un peu plus substantiel, mérite d'être soulevé, et je voudrais que mes collègues l'examinent : la présentation des annexes ne nous permet pas de savoir de quoi elles traitent. En d'autres termes, je pense qu'il serait utile d'ajouter à l'annexe II et à l'annexe III un titre qui indique de quoi il s'agit. L'annexe II, qui me préoccupe au premier chef, pourrait avoir pour titre « Présidents de la Conférence du désarmement 2019-2020 ». Je ne verrais par ailleurs aucun inconvénient à faire figurer les dates de chaque présidence et les noms des ambassadeurs à la suite de chaque pays car, en l'état, cette liste de pays fait penser à une note de bas de page, et rien ne permet au lecteur d'en voir l'intérêt. En outre, même si je sais que l'annexe III est controversée, je pense qu'il serait utile de préciser d'entrée de jeu qu'il s'agit du compte rendu de la séance en question, afin d'expliquer ce qui vient ensuite. Je voudrais proposer cet amendement oralement, pour tenter de voir si nous pouvons parvenir à un consensus.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation cubaine pour son souci du détail.

Je voudrais répondre en ce qui concerne l'annexe I. Voyez le paragraphe 25 : il porte sur l'ensemble des documents soumis ou présentés pour examen à la Conférence du désarmement, ou portés à son attention. Pour l'instant, il n'y a pas de numérotation. Par tradition, l'annexe I contient tous les documents publiés pour la session. Aujourd'hui, un certain nombre de délégations ont déclaré leur intention de soumettre, ou ont déjà soumis, leurs documents au secrétariat. Toutes ces pièces figureront dans l'annexe I.

S'agissant de la liste des pays mentionnés dans l'annexe II, je pense que la délégation cubaine et ses homologues peuvent imaginer les efforts qu'il a fallu déployer pour parvenir à une entente sur les paragraphes 4 et 5. Nous espérons vivement qu'ils seront adoptés. L'objet de l'annexe II est précisé au paragraphe 4. Le secrétariat procédera comme il l'a toujours fait, et continue de le faire, pour le référencement des annexes. S'il y a un consensus pour que les noms des Présidents et les dates des présidences soient indiqués, j'appuierai bien entendu ce consensus. Au vu de ce qui a précédé, je ne suis pas convaincu que cela soit nécessaire.

Les références et l'identification du paragraphe 11 de l'annexe III, sur lequel les délégations intéressées ont eu le plus grand mal à s'entendre (comme ce fut d'ailleurs le cas pour l'annexe III tout entière), suffisent à indiquer clairement la provenance de l'extrait et la partie des documents officiels à laquelle il se rapporte.

Chers collègues, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'annexe I, pour l'instant virtuelle. Toutes vos remarques peuvent maintenant être prises en compte. Procédons de cette manière. D'abord l'annexe I, puis l'annexe II et enfin l'annexe III.

La délégation de la République arabe syrienne a demandé la parole.

**M<sup>me</sup> Mohammad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions simplement souligner comme précédemment notre préoccupation au sujet de l'annexe au rapport qui contient la liste des documents publiés et vous demander de nous fournir cette annexe préalablement à l'adoption du rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Madame la Représentante de la République arabe syrienne, pour votre intervention. Avec votre permission, chers collègues, je vais donner la parole à la responsable du secrétariat organique.

**M<sup>me</sup> Day** (secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Conformément à la pratique qu'elle suit depuis dix ans, la Conférence du désarmement accepte les demandes de publication de pièces et de documents de travail en tant que documents officiels de la Conférence jusqu'à la fin des travaux de la session. Tout document communiqué par la suite serait inclus dans le rapport de la session suivante. Nous pouvons donc rapidement essayer d'élaborer un projet d'annexe intégrant les documents reçus jusqu'ici pour distribution en tant que documents officiels de la Conférence et les demandes à cet effet. J'ai cependant l'obligation de continuer à accepter ces demandes au moins jusqu'à l'adoption du rapport si la Conférence et le Président m'en donnent l'instruction ; à défaut, l'échéance est fixée à la fin de la session. Nous pouvons donc fournir ce dont nous disposons à la date d'hier, en précisant que nous avons reçu une demande aujourd'hui à 13 h 15, sauf erreur de ma part, et que nous avons pris note des demandes formulées ce jour en séance plénière officielle. Je viens d'être informée que nous avons également reçu deux demandes par écrit aujourd'hui, l'une de la délégation de la Fédération de Russie et l'autre de la délégation suédoise, et deux autres formulées oralement au cours de la présente séance plénière officielle.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Qu'il me soit permis de préciser que la liste des documents pleinement disponibles à ce stade figure dans le projet qui vous a été remis, avec les numéros qui leur ont été attribués. Le secrétariat a déjà reçu deux documents aujourd'hui, de la part de la Fédération de Russie et de la délégation suédoise. Leur attribuer un numéro était matériellement impossible. Au cours de cette séance, au moins deux délégations ont exprimé leur intention de soumettre leurs déclarations au secrétariat. En réalité, cela ne sera pas fait avant 18 heures aujourd'hui. Voilà où nous en sommes.

Je donne la parole à la délégation cubaine.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je ne voudrais pas excéder mon droit de parole, ni paraître impertinent, mais en toute logique, tout document des Nations Unies, quel qu'il soit, se doit d'être intelligible. Si je m'en remets à l'explication que vous nous avez fournie, qui me satisfait et répond à certaines de mes questions, il me semble que nous devrions modifier le paragraphe 4 pour qu'il renvoie à l'annexe I du rapport et le paragraphe 11 pour qu'il renvoie à l'annexe II. Ensuite, au paragraphe 25, nous pouvons faire suivre le terme « annexe » du chiffre III, puisqu'il y a plus d'une annexe et que les autres sont numérotées. Peut-être s'agit-il d'une question d'ordre purement technique pour le secrétariat, mais pour ma délégation, le détail a son importance : je tiens en effet à éviter que les annexes II et III au présent rapport – qui, comme vous l'avez souligné, sont sujets à controverse – soient noyées dans la masse des documents que les délégations communiquent chaque année. J'ajouterai que Cuba ne voit pas d'inconvénient à cette pratique dont, comme l'a expliqué Madame la Secrétaire, cette instance est coutumière. Concrètement, je propose donc, pour autant que cette assemblée ne s'y oppose pas, de modifier les références aux annexes dans les paragraphes 4, 11 et 25 pour qu'y figurent « annexe I », « annexe II » et « annexe III » respectivement, et de modifier les annexes elles-mêmes en conséquence.

Ma deuxième demande, que je vous remercie d'appuyer, consisterait à donner des titres aux actuelles annexes II et III. En soumettant cette proposition à l'examen de la Conférence, mon but n'est pas de jouer les éléments perturbateurs. Au contraire, je souhaite contribuer à rendre ce rapport aussi cohérent que possible. Les titres ne doivent pas nécessairement être longs ; je me contenterais de quelque chose d'aussi élémentaire que « Présidence 2020 », par exemple, pour ce qui sera l'annexe I, afin que le lecteur sache de quoi il retourne. Il en va de même pour l'annexe III, qui devrait au moins porter la mention « Extrait pertinent CD/PV.1523 », si les parties intéressées sont d'accord. En effet, sans titre, les lecteurs qui n'ont pas assisté à cette séance – je pense notamment à mes étudiants de l'académie de diplomatie de Cuba – risquent de s'interroger sur l'identité du président mentionné au début de l'annexe, et sur le document dont le texte est tiré. Il serait utile d'inclure en début d'annexe une sorte de référence croisée qui permette au lecteur de consulter le document dont il est question.

Ceci pour autant qu'il y ait consensus ; loin de moi l'idée de vous compliquer la tâche.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Ces éclaircissements sont véritablement bienvenus. Je pense que ces ajustements ne poseront aucun problème. Nous y travaillerons avec le secrétariat, si l'Assemblée n'a pas d'objections théoriques. La délégation de la République arabe syrienne a la parole.

**M<sup>me</sup> Mohammad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste préciser qu'en 2018, une des délégations a soumis un document à la dernière minute et que nous n'avons pas pu y répondre. Nous craignons que cela se produise à nouveau cette année ; c'est pourquoi nous avons demandé que cette annexe nous soit fournie préalablement à l'adoption du rapport.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la Représentante de la République arabe syrienne. Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, vous avez la parole.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous suivons vos conseils sur la manière de mener l'adoption des annexes. Je voulais également m'assurer que la demande de publication de ma déclaration en tant que document officiel de la Conférence du désarmement a bien été prise en compte. Je n'étais pas tout à fait sûr que l'Allemagne figure parmi les pays demandeurs.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation de l'Allemagne. Pour autant que je sache, vous êtes sur la liste. À ce stade, j'ignore si vous avez soumis votre déclaration au secrétariat. Nous allons nous en assurer, et toutes ces demandes seront honorées.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a la parole.

**M<sup>me</sup> Andarcia Rodríguez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous féliciter des efforts que vous avez déployés pour faciliter nos travaux. Ma délégation est convaincue que, sans votre expérience, et sans votre patience, nous n'aurions pu progresser sur le rapport comme nous l'avons fait aujourd'hui.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour appuyer la demande de la délégation cubaine. Inclure les noms des Présidents à l'annexe II, par exemple, favoriserait la clarté et améliorerait la qualité de la mémoire institutionnelle, comme l'a fait valoir le Représentant de Cuba. Un titre introductif, notamment à l'annexe II, servirait également cet objectif. Ma délégation estime que ces ajouts n'affectent pas le fond des accords conclus jusqu'ici et qu'ils amélioreraient la forme du document. Nous soutenons également la proposition de Cuba de numérotter les annexes dans leur ordre d'apparition afin de rendre le document plus cohérent.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation de la République bolivarienne du Venezuela. Je pense que modifier la numérotation des annexes est une question de fidélité à la réalité. La première annexe mentionnée, au paragraphe 4, si nous nous entendons là-dessus, portera le numéro I. L'annexe mentionnée au paragraphe 11 sera l'annexe numéro II et, par conséquent, l'annexe mentionnée au paragraphe 25 portera le numéro III.

Y a-t-il consensus au sein de l'assemblée sur l'énoncé des dates ou des noms de ceux de nos membres qui ont assuré la présidence de la Conférence à sa session de cette année dans ce qui est actuellement l'annexe II ? Bien sûr, pour l'instant, il s'agit de poursuivre la discussion relative aux paragraphes 4 et 5 considérés ensemble, que nous n'avons pas encore approuvés.

Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> McKernan** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis souhaite demander une suspension d'audience de quinze minutes, si possible.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour cette proposition. La délégation cubaine a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation ne s'oppose pas à ce que la séance soit suspendue pendant quinze minutes. Je voudrais juste faire une suggestion qui sera peut-être utile à ma collègue syrienne, afin que nous puissions progresser sur ce point. On en apprend tous les jours à la Conférence du désarmement, et sa déclaration a suscité une certaine inquiétude dans les rangs de la délégation cubaine. Le secrétariat dispose de la liste des documents en attente. Je crois comprendre que la Représentante de la République arabe syrienne s'inquiète de ce qu'un nouveau document soit soumis à la dernière minute sans avoir jamais été mis au débat en séance plénière de la Conférence. Si tel est le cas, peut-être le rapport que nous avons sous les yeux renvoie-t-il à tous les documents hormis les plus récents. Monsieur le Président, peut-être pourriez-vous nous indiquer de quels documents il s'agirait, ce qui nous permettrait éventuellement de décider ensemble que ces documents seront les derniers à être inclus dans le rapport. J'ignore si ce serait faisable en termes de procédure, ou si cela aiderait notre collègue syrienne, mais je comprends parfaitement sa préoccupation et je pense que nous pourrions tenter de résoudre le problème aujourd'hui afin d'adopter ce rapport. Il s'agit d'une simple suggestion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba, une fois de plus, d'avoir soulevé cette question. Je pense qu'il est nécessaire que le secrétariat nous éclaire sur l'application du règlement intérieur en la matière, s'agissant non seulement de la pratique suivie les années précédentes, mais aussi des faits mêmes de la situation. Je donne donc la parole à M<sup>me</sup> Day.

**M<sup>me</sup> Day** (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur, et merci à l'éminent Représentant de Cuba. Le règlement intérieur est muet sur ce point ; je dois donc me référer à la pratique suivie par mes prédécesseurs et aux rapports adoptés. Nous disposons à ce jour de la liste des documents qui figurent dans le corps du rapport. À cela s'ajoute une demande de la délégation de la Fédération de Russie, qui souhaite que le document intitulé « Déclaration de la Fédération de Russie concernant un commentaire du Ministère ukrainien des affaires étrangères en date du 12 août 2020 », reçu aujourd'hui à 13 h 20, soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement. Depuis lors, nous avons reçu par écrit une demande de distribution en tant que document officiel de la Conférence du désarmement de la déclaration prononcée par la distinguée Représentante de la Suède. Nous avons reçu des demandes similaires oralement, de la part de l'Allemagne et, sauf erreur de ma part, de la délégation française. Voilà donc où nous en sommes. Toute autre délégation peut néanmoins demander qu'un document soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement jusqu'à l'adoption du rapport ou, comme il est d'usage depuis dix ans, jusqu'à la fin des travaux, c'est-à-dire jusqu'au vendredi 18 septembre 2020 à 18 heures.

Le règlement intérieur ne contient absolument aucune disposition à cet égard. Je m'en remets, avec le reste du secrétariat de la Conférence du désarmement, à votre prise de décision.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. La délégation cubaine a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire. Je ne pense pas me répéter en soulignant combien ses explications sont les bienvenues. Il est certain que le règlement intérieur n'accorde pas ce genre de prérogative au secrétariat ; nous, les États membres, avons en revanche la prérogative de finaliser le rapport sans plus attendre.

Il me semble qu'il ne s'agit pas de limiter le droit des États de présenter d'autres documents, mais d'adopter le rapport ici et maintenant. En d'autres termes, je crois comprendre que si les États membres de la Conférence du désarmement adoptent le rapport sur-le-champ, ils devront attendre le prochain rapport pour que les autres documents qu'ils soumettront soient examinés ou annexés. En tant qu'États membres, nous avons la prérogative d'adopter le rapport, et donc de le clôturer, sans préjudice de notre droit de présenter d'autres documents. Toutefois, ces documents ne figureraient pas dans le rapport, car je ne pense pas que le secrétariat puisse modifier un rapport une fois que les États parties l'ont adopté. Ce serait « chicaner », autrement dit faire une entorse au règlement pour tenter de résoudre le problème. Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande une fois de plus de bien vouloir excuser mon intervention.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Représentant du Royaume-Uni a la parole.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je me félicite que nous évoquions l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Puis-je simplement attirer l'attention des délégations sur l'article 45, qui traite du contenu du rapport de la Conférence ? Cet article précise ce dont le rapport doit rendre compte. Le point f) porte sur les documents de travail et les propositions présentés au cours de l'année. Par « année », nous pourrions entendre soit « session de la Conférence du désarmement », dont nous avons convenu qu'elle se termine à 18 heures le vendredi, soit « année civile ». Mais je ne vois pas comment le terme « année » pourrait désigner la dernière séance plénière de l'année au cours de laquelle le rapport est adopté. En outre, comme l'a dit mon collègue cubain, tout État dispose du droit de présenter au secrétariat des documents qu'il souhaite voir distribuer en tant que documents officiels de la Conférence. J'hésiterais donc à agir dans la précipitation et à rompre avec une pratique de longue date à un stade aussi avancé de notre session. J'espère que nous pouvons faire confiance au secrétariat pour distribuer les documents et les joindre au rapport comme il se doit, comme il le fait depuis tant d'années. Et que les représentants aient eu ou non la possibilité de prendre connaissance de ces documents importe peu dès lors qu'ils ont été distribués, ce qui, selon le règlement intérieur, doit être consigné dans le rapport. Naturellement, si les délégations souhaitent ensuite présenter leurs propres documents en réponse à ceux-ci, rien ne les en empêche. Et si, dans l'intervalle, la Conférence du désarmement a entamé sa session suivante, ces documents seront intégrés au rapport suivant. Je ne vois donc pas où est le problème.

**Le Président** (*parle en russe*) : Merci, Monsieur le Représentant du Royaume-Uni. Le Représentant des Pays-Bas a la parole.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je ne vois pas d'inconvénient à discuter du règlement intérieur ou à le modifier. Je souscris néanmoins au point de vue exposé par le secrétariat, qui est conforme à la pratique en usage. Et nous devrions nous garder d'engager ce genre de débat, car modifier le règlement intérieur signifierait avoir un droit de regard sur les documents soumis par d'autres délégations, ce qui est hors de question. Je suis donc ouvert à la discussion, mais je ne serais pas favorable à la proposition de Cuba de modifier notre règlement intérieur.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas. La délégation cubaine a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci à mon collègue du Royaume-Uni. Nous ne souhaitons pas modifier le règlement intérieur, ni même en débattre – bien au contraire. Peut-être ma formation juridique me pousse-t-elle à m'aventurer sur ce terrain en réaction à l'inquiétude exprimée par la Syrie. Je crois comprendre qu'on ne sait pas vraiment si le rapport de l'année dernière a été adopté par la Conférence ou s'il a été laissé en suspens pour New York – les négociations n'ont pas permis de l'établir clairement. Mais le fait est que nous sommes maintenant prêts à adopter le rapport. D'après moi, en l'occurrence, l'article pertinent n'est pas l'article 45, mais l'article 46, qui dispose que la Conférence adopte son rapport annuel à la fin de sa session. Cette phrase est sans équivoque. Lorsque la Conférence adopte le rapport, personne ne peut le modifier, le secrétariat moins que tout autre. Je ne sais pas si ce qui s'est passé précédemment fait partie des pratiques suivies par la Conférence, si, du fait que le rapport a été laissé en suspens, le secrétariat a eu des difficultés à savoir quand nous l'avons adopté exactement, ou si cela a été fait en Première

Commission, parce qu'il n'a jamais été adopté à la Conférence. Je mets tout cela sur le compte de l'ambiguïté qui a prévalu l'année dernière, mais le fait est que le règlement intérieur est très clair. Le rapport de la Conférence est adopté à la fin de sa session dans le cadre d'une séance plénière telle que celle-ci, dans les six langues. Une fois ce rapport adopté, personne – ni le secrétariat ni les États membres – ne peut y apporter de changements. Je crois qu'il s'agit moins de modifier le règlement intérieur que de l'appliquer correctement, et pas davantage au profit des uns qu'au détriment des autres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je vais d'abord donner la parole à la Représentante de la République arabe syrienne, puis nous marquerons une pause de dix minutes pour permettre à la délégation cubaine de se pencher, avec mes collègues, le secrétariat et toutes les parties intéressées, sur les titres des annexes.

**M<sup>me</sup> Mohammad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation réclame simplement un engagement en faveur de la transparence et du respect du droit des États à avoir accès aux documents avant leur inclusion dans le rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Juste pour que les choses soient claires : qu'entendez-vous par là ? Vous opposerez-vous à l'approbation de l'annexe 1 tant que vous n'en aurez pas vu la transcription ? Quelles garanties pouvez-vous offrir aux États qui ont défendu leur droit de soumettre le document avant la fin de la session, comme le prévoit le règlement intérieur ? Allez-vous présenter une proposition de décision de la Conférence du désarmement afin de parvenir à un consensus sur cette question au sein de cette assemblée ?

**M<sup>me</sup> Mohammad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation va soumettre une proposition à ce sujet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Je donne la parole au Représentant des Pays-Bas.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Il me faut réagir à l'interprétation donnée par Cuba, avec laquelle, pour mémoire, je suis en désaccord, car elle aurait pour effet de limiter les droits souverains des pays qui présentent des documents, ce à quoi je m'oppose. Je souhaite maintenir la pratique actuelle, sans autre interprétation du règlement intérieur. Je ne suis donc pas d'accord, et il n'y a pas consensus sur cette interprétation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Je donne la parole à la République islamique d'Iran, puis nous marquerons une pause.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je pense que si nous prolongeons ce débat, nous nous retrouverons avec une nouvelle controverse sur les bras. Je tiens toutefois à ce que les choses soient claires : si je comprends bien, la proposition cubaine ne va limiter le droit souverain d'aucune délégation. Cuba ne va pas formuler de proposition à l'encontre de la volonté et du droit souverain des États membres. Mais le fait est que, lorsque nous adoptons un rapport avec ses annexes, nous marquons notre accord sur le contenu de ce rapport – sur le rapport tout entier, annexes comprises. Bien entendu, chaque État membre a le droit souverain de présenter un document et de demander à ce que le secrétariat le distribue en tant que document officiel. Mais que faire si ce document appelle une réponse de la part d'un autre État membre ? Je pense que l'article 46 est très clair : aucun autre document ne doit être examiné après l'adoption du rapport. Par conséquent, tout document présenté après l'adoption du rapport de cette année devra être pris en compte à la session suivante. Tel est mon point de vue.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la République islamique d'Iran. Je vois que deux autres délégations demandent la parole. Je vous invite à être brefs. Je donne la parole au Représentant du Brésil, qui sera suivi par le Représentant du Royaume-Uni.

**M. Dalcerro** (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Qu'il me soit permis de faire une proposition. Pour résoudre ce dilemme, nous pourrions convoquer une réunion d'une heure, à 17 heures, après-demain (vendredi) ; le secrétariat préparerait tous les documents présentés jusque-là, et nous pourrions attendre l'éventuelle soumission d'autres documents. Cela nous permettrait de clôturer la session à 18 heures le dernier jour. Il s'agit, comme je l'ai dit, d'une solution pratique destinée à nous aider à surmonter ce dilemme, et

j'espère qu'elle pourra convenir à chacune des délégations ici présentes. Pour mémoire, je pense que la discussion relative aux méthodes de travail de la Conférence, que le Brésil soutient, doit aussi porter sur le travail du secrétariat et les questions administratives telles que celle-ci.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie la délégation brésilienne. Je ne pense pas que soumettre cette proposition témoigne d'une quelconque naïveté. Je pense que c'est la seule manière de mettre fin à ce débat. Le Représentant du Royaume-Uni a la parole.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'allais simplement signaler que l'article 45 stipule également que le rapport doit contenir les comptes rendus *in extenso* de toutes nos séances plénières. Et par définition, le procès-verbal de la séance plénière au cours de laquelle un rapport a été adopté ne peut être disponible avant l'adoption dudit rapport et la tenue de ladite séance. Je pense qu'en nous obstinant, nous pourrions tout à fait pousser le débat jusqu'à l'absurde. Je pense toutefois que le Représentant du Brésil vient de formuler une sage proposition.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Nous allons faire une pause de cinq minutes.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Voilà, chers collègues, la délégation des États-Unis a pris position en ce qui concerne les paragraphes 4 et 5, et nous voyons maintenant à l'écran l'ajout qu'elle suggère. Si je comprends bien, les États-Unis ne sont pas en mesure d'approuver le paragraphe 5, mais sont satisfaits du paragraphe 4 dans la version écrite. La parole est aux orateurs qui souhaitent s'exprimer à ce sujet. Il nous reste cinq minutes dans le cadre formel. La délégation cubaine a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation cubaine tient à faire savoir qu'elle ne peut pas accepter la proposition de dernière minute présentée par les États-Unis, qui nous ramène à notre discussion d'hier au sujet du paragraphe 46. Je le dis sans détour : Cuba n'accepte pas la proposition des États-Unis d'inclure une formulation indiquant qu'aucun rapport ne peut être érigé en précédent pour nos travaux à venir. Cela tombe sous le sens, parce qu'il y a deux ans, ils ont modifié ce qui constituait alors le précédent, et il va de soi que tous les autres pays jouissent du même droit. La formulation qu'ils proposent est sans objet et n'a pas sa place dans ce paragraphe. J'estime que cette proposition n'est pas constructive. Je leur suis reconnaissant d'avoir compris notre proposition, mais Cuba n'accepte pas leur formulation, en particulier à cet emplacement. Monsieur le Président, veuillez me pardonner d'être direct, mais je ne veux pas vous faire perdre votre temps.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le Représentant de Cuba. La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a la parole.

**M<sup>me</sup> Andarcia Rodríguez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je serai très brève. Dans le droit-fil des observations de la délégation cubaine, mon pays estime que cette proposition, présentée à la dernière minute en ce qui devait être le dernier jour de notre session, ne fait que nous conforter dans notre inquiétude en ce qui concerne la rédaction du paragraphe 4. À ce stade, cette proposition est inopportune, et nous sommes d'accord avec la délégation cubaine pour dire qu'elle ne nous aide pas à résoudre la question qui nous occupe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Il ne nous reste que deux minutes. La délégation de la République islamique d'Iran a la parole.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je m'efforce de voir cette proposition sous un angle favorable et constructif – sans y parvenir, hélas. À cet égard, nous rejoignons les orateurs précédents ; il nous est totalement impossible de souscrire à cette proposition, qui n'est pas constructive. Nous nous rangeons à l'avis des délégations cubaine et vénézuélienne.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie. Chers collègues, il est clair que la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique ne recueille aucun consensus au sein de cette assemblée. Étant donné que le temps nous manque pour prolonger notre séance officielle, je voudrais vous faire savoir que nous avons la possibilité de poursuivre nos travaux en séance officielle, mais en présentiel sans option de participation hybride, vendredi de 15 heures à 18 heures, et que telle est mon intention.

Je vous remercie tous pour vos efforts constructifs. Je vous informerai dès que possible, directement par l'intermédiaire de notre Mission ainsi qu'avec l'aide du secrétariat, des possibilités de consultations informelles en vue de la poursuite de nos travaux. Nous nous sommes efforcés de mettre les annexes en forme et de leur donner des intitulés afin que le document officiel de la Conférence comporte des annexes dignes de ce nom. J'espère que les délégations qui ont émis des critiques fondées sur la mise en forme de ces textes jugeront cette approche acceptable même s'il ne s'agit pas de la mise en forme technique souhaitée.

La séance est levée.

*La séance est levée à 18 h 10.*